

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....26 octobre 2005  
Heure..... 18h 15  
Lieu ..... Cafétéria du bloc G

PRÉSENCES — 180 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: — L'assemblée est ouverte à 18 h 35

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Acceptation des nouveaux membres
3. Adoption des procès-verbaux des 9 juin 2005 et 20 octobre 2005
4. Négociations de la convention collective
  - a. Informations (présentation des dossiers)
  - b. Décisions à prendre sur les stratégies et moyens de pression

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Marie Voyer propose Robert Arpin. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

**Recommandation 3**

Que l'assemblée syndicale accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 9 juin 2005 et dont les noms suivent : Renée Brideau (Archives médicales), Ariane Luneau (Archives médicales), Francine Renaud (Archives médicales), Claude Cadieux (Biologie et biotechnologies), Geneviève Chevalier (Biologie et biotechnologies), Jacinthe Garand (Français), Rodica Marinescu (Génie électrique), Spiro Vergados (Langues), Joseph Issa (Mécanique du bâtiment), Sylvain Pinard (Philosophie), Sonia Brochu (Radiologie), Christophe Gavant (Radiologie), Josette Lavoie (Radiologie), Martine Monfette (Radiologie) et Annie Pratte (Radiologie).

Proposée par Linda Delisle

Appuyée par Alain Forget

**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 JUIN 2005 ET 20 OCTOBRE 2005**

**Recommandation 4**

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale tenue le 9 juin 2005 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Yves Coutu

Appuyée par Pascale Charest

**Adoptée à l'unanimité**

**Recommandation 5**

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale tenue le 20 octobre 2005 soit adopté tel que rédigé.

#### **4. NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

##### **a. Informations (présentation des dossiers) :**

Jean Trudelle, vice-président de la FNEEQ, expose la situation des négociations dans le secteur public et la teneur du plan d'action du Front commun CSN/FTQ. Annette Gélinas complète ensuite l'exposé en présentant l'analyse que l'exécutif du SPECA a faite dudit plan d'action et dont on retrouve les grands axes dans le SPECA-HEBDO du 30 septembre 2005. Dans un texte intitulé *Des «Pompom» girls' aux «ballons raisonnants» ou l'histoire d'un automne show*. Elle rappelle la position adoptée par les représentants du SPECA au regroupement cégep, représentants qui ont inscrit leur dissidence sur les principaux éléments de ce plan d'action le trouvant trop minimaliste et peu stratégique puisque annonçant dès à présent «nos couleurs» à la partie gouvernementale – analyse partagée unanimement par l'exécutif du SPECA. Elle explique ensuite pourquoi, malgré ces faiblesses, l'exécutif du SPECA croit pertinent que l'assemblée syndicale vote en faveur des 4 journées de grève rotative soumises à la consultation - le SPECA étant le dernier syndicat FNEEQ à se prononcer, le vote étant gagné au niveau FNEEQ et le SPECA étant de toute façon lié par cette action puisqu'il a adhéré à la règle du (50% + 1). Pourquoi alors ne pas nous montrer sensible à l'analyse de nos confrères syndiqués des autres syndicats FNEEQ?

##### **b. Décisions à prendre sur les stratégies et moyens de pression**

André Vincent fait la lecture de la recommandation de l'exécutif en 3 points et suit une période d'information et d'intervention sur les propositions soumises à l'assemblée.

#### **Recommandation 6**

1. Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses représentants au regroupement cégep à l'effet de diffuser largement le point de vue suivant relatif aux choix stratégiques faits concernant la mobilisation du Front commun CSN-FTQ pour l'automne 2005, à savoir qu'elle exprime son profond désaccord avec les caractéristiques suivantes du plan d'action et du cadre stratégique CSN-FTQ dévoilés en regroupement cégep le 21 septembre 2005 :
  - 1.1 le recours précoce, sans consultation des assemblées syndicales, à une contre-proposition de table centrale;
  - 1.2 le fait que les assemblées syndicales n'ont pu débattre de l'analyse conjoncturelle et stratégique devant conduire à un plan d'action permettant des règlements satisfaisants de nos conventions collectives;
  - 1.3 le refus de concevoir et de proposer, dès le départ, un plan d'action débordant le cadre de l'automne, si nécessaire, et incluant des moyens de pression de plus en plus lourds;
  - 1.4 le refus d'affirmer clairement que 4 jours de grève tournante ne suffisent probablement pas pour obtenir, au cours de l'automne, un règlement qui soit présentable aux syndiqués-es CSN-FTQ;
  - 1.5 la perspective perçue à ce jour comme quasi impérative de régler, presque à tout prix, avant Noël 2005.
2. En conséquence, que l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses délégués-es pour qu'ils mettent de l'avant dans le cadre du regroupement cégep, au moment jugé opportun, l'adoption par la CSN d'un plan d'action conséquent et combatif ayant les caractéristiques suivantes :
  - 2.1 la mise en œuvre, après l'automne 2005, d'une stratégie nettement en escalade;
  - 2.2 la révision du cadre stratégique de manière à rendre possible – voire probable – l'exercice de moyens de pression plus lourds au cours de l'hiver 2006 (cadre stratégique à être débattu par les assemblées syndicales);
  - 2.3 la préparation des conditions propices à l'exercice de la grève générale illimitée comme ultime

recours contre l'État-employeur;

2.4 le recours à cette grève générale illimitée si nécessaire.

3. Que par considérations stratégiques et de solidarité avec nos principaux alliés de la FNEEQ, et suite à l'adoption des points 1 et 2 de cette proposition permettant clairement à l'assemblée syndicale du SPECA de faire connaître son point de vue relatif à la mobilisation essentielle dans les circonstances présentes, elle accepte la proposition du regroupement cégep (et du Front commun CSN-FTQ), à savoir:

*Que le regroupement cégep soumette aux assemblées générales le libellé suivant :*

*« D'adopter la partie confédérale du plan d'action et d'information CSN comportant une banque de 4 jours de grève légale à exercer à compter du 10 novembre 2005 sous la forme de grève tournante sur une base régionale ou sous toute autre forme si l'état de la négociation le requiert. »*

Proposée par Normand Lapierre

Appuyée par Yasser Kadiri

### **Recommandation 7**

Que la proposition soit scindée en trois parties.

Proposée par Louise Desforges

Appuyée par André Décary

**Adoptée à l'unanimité**

### **Le vote est demandé sur la 1<sup>ère</sup> partie de la proposition qui se lit ainsi :**

1. Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses représentants au regroupement cégep à l'effet de diffuser largement le point de vue suivant relatif aux choix stratégiques faits concernant la mobilisation du Front commun CSN-FTQ pour l'automne 2005, à savoir qu'elle exprime son profond désaccord avec les caractéristiques suivantes du plan d'action et du cadre stratégique CSN-FTQ dévoilés en regroupement cégep le 21 septembre 2005 :
  - 1.1 le recours précoce, sans consultation des assemblées syndicales, à une contre-proposition de table centrale;
  - 1.2 le fait que les assemblées syndicales n'ont pu débattre de l'analyse conjoncturelle et stratégique devant conduire à un plan d'action permettant des règlements satisfaisants de nos conventions collectives;
  - 1.3 le refus de concevoir et de proposer, dès le départ, un plan d'action débordant le cadre de l'automne, si nécessaire, et incluant des moyens de pression de plus en plus lourds;
  - 1.4 le refus d'affirmer clairement que 4 jours de grève tournante ne suffisent probablement pas pour obtenir, au cours de l'automne, un règlement qui soit présentable aux syndiqués-es CSN-FTQ;
  - 1.5 la perspective perçue à ce jour comme quasi impérative de régler, presque à tout prix, avant Noël 2005.

**Adoptée à majorité**

### **Proposition 8**

Que la 2<sup>e</sup> partie de la proposition soit amendée pour qu'au point 2.1 on remplace «après l'automne 2005» par «dès maintenant,»

Proposée par François Doucet

Appuyée par Gaétan St-Pierre

**Adoptée à l'unanimité**

### **La 2<sup>e</sup> partie de la proposition amendée se lit ainsi :**

2. En conséquence, que l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses délégués-es pour qu'ils mettent de

l'avant dans le cadre du regroupement cégep, au moment jugé opportun, l'adoption par la CSN d'un plan d'action conséquent et combatif ayant les caractéristiques suivantes :

- 2.1 la mise en œuvre, dès maintenant, d'une stratégie nettement en escalade;
- 2.2 la révision du cadre stratégique de manière à rendre possible – voire probable – l'exercice de moyens de pression plus lourds au cours de l'hiver 2006 (cadre stratégique à être débattu par les assemblées syndicales);
- 2.3 la préparation des conditions propices à l'exercice de la grève générale illimitée comme ultime recours contre l'État-employeur;
- 2.4 le recours à cette grève générale illimitée si nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Proposition 9**

Que la 3<sup>e</sup> partie de la proposition soit amendée pour que soit ajouté à la fin de la proposition : «Et que le tout s'exerce dans une perspective d'escalade et en préparation d'une grève générale illimitée au moment jugé opportun.»

Proposée par André Décary

Appuyée par Julie Robert

**Adoptée à majorité**

### **Le vote est demandé sur la 3<sup>e</sup> partie de la proposition amendée se lit ainsi :**

3. Que par considérations stratégiques et de solidarité avec nos principaux alliés de la FNEEQ, et suite à l'adoption des points 1 et 2 de cette proposition permettant clairement à l'assemblée syndicale du SPECA de faire connaître son point de vue relatif à la mobilisation essentielle dans les circonstances présentes, elle accepte la proposition du regroupement cégep (et du Front commun CSN-FTQ), à savoir:

*Que le regroupement cégep soumette aux assemblées générales le libellé suivant :*

*« D'adopter la partie confédérale du plan d'action et d'information CSN comportant une banque de 4 jours de grève légale à exercer à compter du 10 novembre 2005 sous la forme de grève tournante sur une base régionale ou sous toute autre forme si l'état de la négociation le requiert. » Et que le tout s'exerce dans une perspective d'escalade et en préparation d'une grève générale illimitée au moment jugé opportun.*

**Adoptée à la majorité**

### **La proposition globale amendée et adoptée se lit donc ainsi :**

1. Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses représentants au regroupement cégep à l'effet de diffuser largement le point de vue suivant relatif aux choix stratégiques faits concernant la mobilisation du Front commun CSN-FTQ pour l'automne 2005, à savoir qu'elle exprime son profond désaccord avec les caractéristiques suivantes du plan d'action et du cadre stratégique CSN-FTQ dévoilés en regroupement cégep le 21 septembre 2005 :
  - 1.1 le recours précoce, sans consultation des assemblées syndicales, à une contre-proposition de table centrale;
  - 1.2 le fait que les assemblées syndicales n'ont pu débattre de l'analyse conjoncturelle et stratégique devant conduire à un plan d'action permettant des règlements satisfaisants de nos conventions collectives;
  - 1.3 le refus de concevoir et de proposer, dès le départ, un plan d'action débordant le cadre de l'automne, si nécessaire, et incluant des moyens de pression de plus en plus lourds;
  - 1.4 le refus d'affirmer clairement que 4 jours de grève tournante ne suffisent probablement pas pour obtenir, au cours de l'automne, un règlement qui soit présentable aux syndiqués-es CSN-FTQ;
  - 1.5 la perspective perçue à ce jour comme quasi impérative de régler, presque à tout prix, avant Noël

2005.

2. En conséquence, que l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses délégués-es pour qu'ils mettent de l'avant dans le cadre du regroupement cégep, au moment jugé opportun, l'adoption par la CSN d'un plan d'action conséquent et combatif ayant les caractéristiques suivantes :
  - 2.5 la mise en œuvre, dès maintenant, d'une stratégie nettement en escalade;
  - 2.6 la révision du cadre stratégique de manière à rendre possible – voire probable – l'exercice de moyens de pression plus lourds au cours de l'hiver 2006 (cadre stratégique à être débattu par les assemblées syndicales);
  - 2.7 la préparation des conditions propices à l'exercice de la grève générale illimitée comme ultime recours contre l'État-employeur;
  - 2.8 le recours à cette grève générale illimitée si nécessaire.
3. Que par considérations stratégiques et de solidarité avec nos principaux alliés de la FNEEQ, et suite à l'adoption des points 1 et 2 de cette proposition permettant clairement à l'assemblée syndicale du SPECA de faire connaître son point de vue relatif à la mobilisation essentielle dans les circonstances présentes, elle accepte la proposition du regroupement cégep (et du Front commun CSN-FTQ), à savoir:

*Que le regroupement cégep soumette aux assemblées générales le libellé suivant :*

*« D'adopter la partie confédérale du plan d'action et d'information CSN comportant une banque de **4 jours de grève légale** à exercer à compter du 10 novembre 2005 sous la forme de grève tournante sur une base régionale ou sous toute autre forme si l'état de la négociation le requiert. » Et que le tout s'exerce dans une perspective d'escalade et en préparation d'une grève générale illimitée au moment jugé opportun.*

#### **Proposition 10**

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à nouvelle convocation par l'exécutif.

Proposée par André Vincent  
Appuyée par Mohand Atroun  
**Adoptée à l'unanimité**

L'assemblée est ajournée à 20 h 50.

## REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE DU 26 OCTOBRE 2005

Réunion du.....26 janvier 2006  
Heure..... 14 h 15  
Lieu..... Salon du personnel

PRÉSENCES — 123 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: — L'assemblée est ouverte à 14 h 30

### SUITE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
4. Négociation de la convention collective
  - a. Informations (présentation des dossiers) (suite)
  - b. Décisions à prendre sur les stratégies et moyens de pression (suite)

#### 1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Robert Arpin ne pouvant être présent à l'assemblée, il faut procéder à la désignation d'un nouveau président d'assemblée.

André Martineau propose Robert Thibault. Il accepte et est élu président d'assemblée.

#### 4. NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE

##### a. Informations (présentation des dossiers) (suite)

Annette Gélinas fait une présentation en rapport avec la Loi 142 et l'entente de principe, expliquant notamment l'analyse comparée que l'exécutif du SPECA fait de la Loi 142 et de l'entente FNEEQ/CPNC, aussi bien au niveau politique qu'en termes de futures conditions de travail. Elle rappelle le sens de la proposition soumise à la consultation par le regroupement cégep (à savoir la réception de l'entente) et les raisons pour lesquelles l'exécutif considère cette approche inacceptable. Elle termine en faisant la lecture de la recommandation de l'exécutif sur cette proposition à l'assemblée et en invitant celle-ci à poser toute question qui pourrait sembler floue dans le texte déjà publié intitulé *Quand nous nous transformons en ramasseurs de miettes plutôt qu'en militants reconnaissant la valeur de la lutte*, ainsi que toute autre question en lien avec le dossier.

André Vincent fait ensuite la présentation du plan d'action FNEEQ et des propositions s'y rapportant puis Philippe Boudreau fait la lecture de la déclaration solennelle de résistance suggérée par le Front commun CSN/FTQ en réaction à la stratégie gouvernementale dans les négociations du secteur public.

##### b. Décisions à prendre sur les stratégies et moyens de pression (suite)

###### Recommandation 11

Attendu l'adoption de la loi 142, fixant nos conditions de travail par le gouvernement du Québec, sans qu'il ait consenti à une véritable négociation avec ses salariés;

attendu le contexte dans lequel cette loi fut adoptée, contexte ne justifiant en rien un geste aussi inconsidéré du gouvernement;

attendu le caractère odieux de cette loi à tous égards : discrimination à l'intérieur même de la loi à l'endroit de certains groupes dont la FSSS, refus d'injection de ressources nécessaires à l'amélioration des services publics et à l'allègement de la tâche de ceux qui y oeuvrent et sont aujourd'hui à bout de souffle suite aux diverses réformes et reculs dans leurs conditions de travail imposés par l'État depuis une vingtaine d'années, rémunération décrétee constituant une véritable insulte et une marque de mépris envers les syndiqués de l'État

(qu'il s'agisse de salaires – de régimes de retraites – etc.), arsenal répressif important marquant la volonté de l'État de faire primer à tout prix son approche «néolibérale» au détriment de services de qualité et d'un climat de travail sain dans les institutions du secteur public, etc.;

attendu que la lutte pour faire reculer ce gouvernement en est une de société depuis des mois (pensons à la lutte des CPE, au traitement des eaux, aux nombreuses lois spéciales adoptées sous le bâillon, etc.) et que, de ce fait, nous ne pouvons couvrir l'odieux du geste gouvernemental afin de limiter légèrement quelques-uns des reculs majeurs à nos conditions de travail recherchés ( dans notre cas par le CPNC), ou pour obtenir quelques miettes en terme d'amélioration de celles-ci;

attendu que pour un syndicat comme le nôtre, au niveau des chapitres majeurs de notre convention que sont la sécurité d'emploi, la formation continue, etc., l'entente FNEEQ/CPNC nous est globalement moins avantageuse que la loi elle-même;

attendu que nous croyions et continuons à croire au bien-fondé de nos demandes, notamment au niveau de la charge de travail (volet 1), de la nécessité d'améliorer la sécurité d'emploi des professeurs à statut précaire et de l'ajustement de nos conditions de rémunération pour tenir compte de l'enrichissement collectif en nous protégeant minimalement contre l'inflation (ce qui n'est pas le cas avec cette législation);  
attendu l'importance d'envoyer un message clair quant à notre appréciation de ce que seront nos conditions de travail pour les prochaines années si nous ne pouvons forcer l'État, par divers moyens, à les ajuster;

## IL EST PROPOSÉ

### **1. LOI 142 ET ENTENTE FNEEQ/CPNC**

- 1.1 Que l'assemblée syndicale du SPECA dénonce la loi 142, le gouvernement qui l'a imposée et les valeurs sous-jacentes à cette stratégie gouvernementale.
- 1.2 Que l'assemblée syndicale du SPECA rejette l'entente FNEEQ/CPNC.
- 1.3 Que l'assemblée syndicale du SPECA traduise le vote sur la proposition 1.2 en un vote, dans les mêmes proportions, sur la proposition actuellement en consultation dans les assemblées syndicales de syndicats de cégeps/FNEEQ et soumise à la règle de la double majorité à savoir «de recevoir l'entente de principe FNEEQ/CPNC».
- 1.4 Considérant la décision de l'assemblée syndicale du SPECA du 22 novembre 2001 de négocier avec la FNEEQ dans le cadre du respect de la règle de la double majorité, qu'en bout du processus de négociation, l'exécutif du SPECA finalise ce dossier dans le respect de ladite décision.

### **2. PLAN D'ACTION CSN ET FNEEQ DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA LOI 142**

- 2.1 Que l'assemblée syndicale du SPECA exige un véritable plan d'action de la CSN, en lien avec les autres organisations du secteur public et les autres organisations syndicales et populaires, pour bien marquer que la négociation du secteur public n'est pas «chose du passé» non plus que la défense du secteur public – plan d'action devant établir quelques priorités précises à atteindre, en terme d'ajustements à la loi 142.
- 2.2 Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte le plan d'action suggéré à ce jour par le regroupement cégep de la FNEEQ intitulé *Tenir tête – Plan d'action FNEEQ – Version revue à la suite du regroupement cégep 19 et 20 janvier 2006* et mandate ses délégués pour que soient précisées :
  - 2.2.1 des cibles sectorielles à atteindre, envisageables dans le contexte actuel, permettant d'apporter des améliorations à nos conditions de travail, en tenant compte des priorités déjà ciblées par l'assemblée syndicale du SPECA dans le cadre des négociations;
  - 2.2.2 les conditions en matière de stratégie et d'actions, ainsi que la hauteur de la mobilisation nécessaire et de la lourdeur des moyens d'action à mettre en œuvre à l'échelle nationale et locale pour atteindre ces objectifs.

- 2.3 Qu'en conséquence, l'assemblée syndicale du SPECA reconduise jusqu'à décision contraire, la proposition qu'elle a adoptée le 22 novembre 2001 et qui se lit ainsi :

*Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate l'exécutif pour organiser tous moyens de pression en lien avec la négociation de la convention collective qui n'impliquent pas de coupures salariales et qui ne sont pas susceptibles de provoquer des mesures disciplinaires contre les enseignant-es.*

- 2.4 Que l'assemblée syndicale du SPECA adhère à la «Déclaration solennelle de résistance» de la CSN secteur public.

### **3. AU NIVEAU LOCAL**

- 3.1 Qu'en application du paragraphe 4 du Plan d'action FNEEQ, l'assemblée syndicale du SPECA mandate l'exécutif pour voir au renouvellement de nos lettres d'entente locales avec le Collège avec des ajustements visant notamment

- 3.1.1 le maintien du délai de 6 mois pour les ajustements, modifications et/ou fermetures de programmes;
- 3.1.2 la mise en place de procédures visant à protéger au maximum nos professeurs à statut précaire contre la disparition «dans les faits», de la notion de zone (formule de départements «parapluie» par exemple, après discussion avec les RCD desdites formules);
- 3.1.3 l'utilisation exclusive des quelques ETC que nous pourrions recevoir au volet 1 de la tâche (les réservant pour éviter au maximum toute charge annuelle ayant 160 étudiants aux deux sessions d'une même année scolaire, toute charge annuelle comprenant plus de 10 préparations/année puis pour éviter les MEDS et garantir des charges pour les professeurs à statut précaire ayant beaucoup d'ancienneté).

- 3.2 Que rapport soit fait à une prochaine assemblée syndicale pour décision.

Proposée par Robert Lajeunesse  
Appuyée par Jean Miron  
**Adoptée à l'unanimité**

#### **Proposition 12**

Que l'assemblée syndicale soit ajournée jusqu'à nouvelle convocation par l'exécutif.

Proposée par Jean Karam  
Appuyée par Marc Vautier  
**Adoptée à l'unanimité**

L'assemblée est ajournée à 16 h



Réunion du..... 16 mars 2006  
Heure..... 14 h 15  
Lieu..... Salon du personnel

PRÉSENCES — 114 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: — L'assemblée est ouverte à 14 h 30

#### **SUITE DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Négociation de la convention collective
  - a. Informations (présentation des dossiers) (suite)
  - b. Décisions à prendre sur les stratégies et moyens de pression (suite)

#### **PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE**

Robert Thibault reprend la présidence de l'assemblée.

#### **4. NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Le président suggère d'aborder cette assemblée en la divisant en quatre thèmes soit l'entente Fédé/Fédé, le plan d'action FNEEQ/CPNC, les lettres d'entente locales et le dossier du Programme de Techniques de transformation des matières plastiques. Pour chacun d'eux, il y aurait présentation, questions et débats puis décisions. Personne de l'assemblée ne s'oppose à cette approche.

##### **i) Informations et décisions : entente Fédé/Fédé**

Annette Gélinas présente l'entente Fédé/Fédé, objet de la présente consultation. Elle indique les quelques gains faits (notamment pour les syndicats n'ayant pu négocier des lettres d'entente locales intéressantes) ainsi que les reculs qui s'y retrouvent au niveau des responsabilités départementales et de l'évaluation des enseignants. Elle explique finalement à l'assemblée la position de l'exécutif qui considère que l'on pourrait resservir au regroupement sa stratégie relative à l'entente FNEEQ/CPNC et recevoir cette entente Fédé/Fédé même si, en terme de l'application de la règle du (5-% + 1), l'acceptation de cette proposition amènerait nécessairement le SPECA à être comptabilisé dans les syndicats contre (et en membres contre), suite une période de questions et commentaires.

#### **Recommandation 13**

Attendu le caractère inique de la Loi 142 et l'autoritarisme dont a usé le gouvernement pour la faire adopter;

attendu les conditions dans lesquelles se sont déroulées les négociations, suite à l'adoption de cette loi ;

attendu que l'entente Fédé-Fédé traite notamment de deux objets (les responsabilités des départements eu égard au plan stratégique des collèges et l'évaluation des enseignements) qui constituent des ouvertures pouvant conduire, lors des prochaines négociations, à un contrôle des activités départementales (incluant le rôle du RCD) et à une évaluation des enseignants pour lesquels le SPECA estime que la FNEEQ n'a pas obtenu toutes les garanties pour que ces dispositions aillent toujours dans le sens de nos revendications traditionnelles;

attendu l'évaluation faite par l'exécutif du SPECA selon laquelle cette entente peut, à certains égards, représenter une bonification tant pour certains syndicats affiliés à la FNEEQ que pour leurs membres;

attendu enfin que le regroupement cégep recommande aux assemblées syndicales d'accepter l'entente Fédé-Fédé :

il est proposé de recevoir l'entente Fédé-Fédé conclue entre la Fédération des cégeps et la FNEEQ telle que présentée dans le document 2006-03-16 AS-2.5 (document A).

Proposée par Johanne Castonguay  
Appuyée par Alain Forget  
Le vote est demandé  
**Adoptée à la majorité**  
compte tenu de 1 vote contre et 7 abstentions

**ii) Informations et décisions : plan d'action FNEEQ/CPNC**

Jean Trudelle présente le plan d'action consolidé FNEEQ/CPNC dans lequel les représentants du SPECA ont pu faire inscrire tous les amendements demandés par l'assemblée syndicale du 26 janvier 2006 (proposition no 11 du présent procès-verbal).

**Recommandation 14**

Attendu que le plan d'action consolidé FNEEQ-CCSPP s'inscrit dans le plan d'action déjà adopté par l'assemblée syndicale du SPECA du 26 janvier 2006;

attendu que ce plan d'action inclut les deux amendements adoptés par l'assemblée syndicale du 26 janvier 2006, à savoir d'établir «une liste de cibles sectorielles atteignables à moyen terme dans le contexte actuel» et d'évaluer «les moyens d'action nécessaires pour atteindre ces cibles» :

il est proposé d'adopter le plan d'action consolidé FNEEQ-CCSPP tel que présenté dans le document 2006-03-16-AS-2.5 (document B).

Proposée par Yvon Sirois  
Appuyée par Robert Claing  
**Adoptée à l'unanimité**

**iii) Lettres d'entente locales**

Annette Gélinas présente les lettres d'entente que le Collège et le SPECA pourraient signer concernant l'organisation du travail et l'aide à la réussite. Elle indique que celles-ci répondent entièrement au mandat reçu le 26 janvier 2006 (proposition no.11, volet 3 du présent procès-verbal), à l'exception d'une réserve de 0,49 ETC devant aller au recrutement (sur les 6,99 ETC que nous recevrons des 122 ETC prévus dans l'entente FNEEQ/CPNC, en ce qui concerne l'organisation du travail d'une part. Elle informe l'assemblée que d'autre part, la lettre d'entente relative à l'aide à la réussite serait un renouvellement intégral de la précédente.

Suite une période de questions et de commentaires.

**Recommandation 15**

Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses représentants pour qu'ils signent avec le Collège les deux lettres d'entente telles que présentées dans le document 2006-03-16-AS-2.6 (documents A et B).

Proposée par Marc Vautier  
Appuyée par Robert Lajeunesse  
Le vote est demandé  
**Adoptée à la majorité**  
Compte tenu de 4 votes contre

**iv) Techniques de transformation des matières plastiques**

Annette Gélinas présente la problématique de la survie du département (et du programme) de Techniques de transformation des matières plastiques. L'an prochain, sans doute moins de 20 étudiants seront inscrits dans les trois années du programme et, à ce jour, l'application des annexes budgétaires qui permettraient la survie du programme (F-138 devenue S-026) sans que la masse salariale en souffre, n'est pas garantie. Elle

rappelle que nous ne sommes pas des gestionnaires d'une entreprise privée, que nous devons tenir compte de la situation difficile de nos camarades de ce département en cas de fermeture et envoyer une réponse dans des délais précis aux quelques étudiants qui ont demandé à être inscrits dans ce programme au premier tour du SRAM. Elle termine en soulignant cependant les limites de la masse salariale et, de ce fait, des efforts d'appui qu'elle peut offrir dans le temps.

Suit une période de questions et de commentaires.

### **Recommandation 17**

Attendu que le programme Techniques de transformation des matières plastiques connaît de très sérieuses difficultés de recrutement depuis de nombreuses années;

attendu que ce programme a des préalables assez exigeants et qu'une révision de ceux-ci s'impose compte tenu notamment que le Collège n'a pu obtenir l'autorisation ministérielle d'implantation du programme révisé (qui aurait ajusté lesdits préalables dans le cadre d'un programme de Techniques de la plasturgie);

attendu les positions traditionnelles du SPECA à l'effet d'éviter les fermetures de programme et les mises en disponibilité de ses membres;

attendu cependant les limites de telles positions dans le cadre d'un alourdissement généralisé de la tâche des enseignants;

attendu que le Collège n'a pas encore eu de réponse claire et définitive en ce qui a trait à l'application, pour Techniques de transformation des matières plastiques, de l'annexe S-026 (F-138) pour l'année scolaire 2006-2007 et que cette réponse ne nous parviendra pas avant au moins une année (le C.R.T. a reçu confirmation à l'hiver 2006 de l'injection de ressources dans ce programme pour 2004-2005);

attendu les efforts qui ont été faits jusqu'à maintenant pour que le programme reste en activité :

il est proposé

que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour :

- identifier avec le Collège les modalités les plus efficaces d'utilisation des ressources enseignantes rattachées au programme de Techniques de transformation des matières plastiques (ce qui pourrait inclure des mises en disponibilité pour 2006-2007);
- que la masse salariale, si nécessaire, finance ce programme jusqu'à raison de 1 ETC maximum, pour une année seulement, le temps de préparer un plan de relance (département, Collège et syndicat);

et que toute cette question soit ramenée devant l'assemblée syndicale avant que l'on statue sur l'avenir du programme pour l'année 2007-2008.

Proposée par Alain Forget  
Appuyée par Marc Vautier  
**Adoptée à l'unanimité**

Levée de l'assemblée : 16 h 35.

---

présidente

---

secrétaire